



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à J. RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2015.001	Vie municipale	<p><u>Désignation de la Commission extra-municipale pour la mise en accessibilité</u></p> <p>NOMME comme élu référent : M. Jacques RICHARD, maire</p> <p>NOMME les membres élus suivants : M. Emmanuel PÉRAN, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danielle BRETEL.</p> <p>NOMME les membres extérieurs suivants : Mme Patricia LESAGE, M. Eric LEMONNIER, Mme Sevala GADZO, Mme Corinne SENAMAUD, Mme Monique FAYE, Mme Marie-Danièle RICHARD.</p>	Unanimité
2015.002	Vie municipale	<p><u>Désignation de la commission extra-municipale Sécurité et prévention de la délinquance</u></p> <p>DÉSIGNE les membres élus suivants : Monsieur le maire Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Christian DUMILIEU, Mme Carole PILON</p>	Unanimité

		DÉSIGNE les membres extérieurs suivants : adjudant Philippe POUVREAU, chef de brigade de Saint Aubin d'Aubigné, M. Gérard SANS-CHAGRIN, agent de surveillance de la voie publique, M. Patrick LEFEUVRE, retraité militaire, adjudant-chef Christian FAYE, militaire en activité.							
2015.003	Vie municipale	<p>Désignation de la commission extra-municipale urbanisme</p> <p>DÉSIGNE : M. Gérard PERRIGAULT, vice-président de la commission extra-municipale urbanisme,</p> <p>DÉSIGNE les membres extérieurs suivants : M. Jean TOUFFET, Mme Isabelle HARDY-LEBASTARD, M. Jean-Marc ROUAULT, Mme Bénédicte PICHARD, M. Joël LEPAGE, M. Julien LEMARIÉ, M. Franck HERVÉ, M. Pascal JAUNAUT, M. Régis NICOLO, M. Yves BRAULT, M. Jean-Claude HONORÉ.</p>	Unanimité						
2015.004	Vie municipale	<p>Désignation du conseil des Sages</p> <p>DESIGNE M. Gérard PERRIGAULT et M. Christian DUMILIEU comme élus référents du conseil des Sages.</p> <p>DESIGNE les Sages suivants : Marcel AUBRÉE, Joseph BOUILLET, Marie-Annick BRUEZIÈRE, Monique DANDIN, Claude DUVAL, Jacqueline FIACCHINO, Yves ROULLIER, Philippe PILPRÉ, Annick CINTRÉ, Armelle DUVAL, Jean-Pierre GUELET, Nicole TRUET.</p>	Unanimité						
2015.005	Vie municipale	<p>Désignation du conseil municipal des enfants</p> <p>SONT ELUS les enfants suivants : Titouan MÉTIER, Colleen TIZON, Mathéo ROUSSEL, Kaelig BLOT, Noam DAVY-DUVAL, Rose MAUNY, Thibaut IYONGO-LOKOFO, Louna LHERMENIER, Marion MOTTE, Alexia LAMOUR, Kara-Luna BALCOU-MÜLLER, Titouan DEROUET</p>	Unanimité						
2015.006	Personnel	<p>Modification du tableau des effectifs – avancement de grade</p> <p>MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="437 1294 1310 1406"> <thead> <tr> <th>Grades actuels</th> <th>Nouveaux grades</th> <th>Dates</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rédacteur principal 2^{ème} classe</td> <td>Rédacteur principal 1^{ère} classe</td> <td>1/3/2014</td> </tr> </tbody> </table>	Grades actuels	Nouveaux grades	Dates	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1/3/2014	Unanimité
Grades actuels	Nouveaux grades	Dates							
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1/3/2014							
2015.007	Personnel	<p>Convention générale des missions facultatives du CDG 35</p> <p>AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention générale des missions facultatives du CDG 35 et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.</p>	Unanimité						
2015.008	Personnel	<p>Renouvellement du contrat des risques statutaires</p> <p>DECIDE de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.</p> <p>Les risques à couvrir concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL, <p>La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.</p>	Unanimité						

2015.009	Finances	<p><u>Subvention au titre des amendes de police</u></p> <p>SOLLICITE une subvention au titre des amendes de Police pour réaliser des travaux aux abords du complexe sportif de Thorial rue de Château d'Eau pour un montant de 78 000€ HT.</p> <p>SOLLICITE une subvention pour les travaux d'éclairage auprès du syndicat d'énergie SDE (40 à 80 % de financement escompté sur le montant de travaux d'éclairage).</p> <p>DEMANDE au SDE de réaliser l'étude pour les travaux d'éclairage (le SDE ayant la compétence depuis le 1^{er} janvier 2015).</p> <p>DIT qu'il conviendra d'inscrire cet aménagement au budget 2015.</p>	Unanimité
2015.010	Urbanisme	<p><u>Rétrocession lotissement « LES COTEAUX DE LA PILAIS 2 »</u></p> <p>ACCEPTE la rétrocession des espaces communs, d'une superficie de 1 472 m², pour l'euro symbolique.</p> <p>DIT que tous les frais occasionnés par cette rétrocession seront à la charge de la société VIABILIS.</p>	Unanimité
2015.011	Urbanisme	<p><u>Numérotation rue d'Antrain</u></p> <p>DECIDE d'attribuer les numéros 60 C et 60 D rue d'Antrain.</p>	Unanimité
2015.012	Urbanisme	<p><u>Création de l'Allée Les Hauts du Parc</u></p> <p>DECIDE de créer l'Allée « Les Hauts du Parc », nom donné à l'impasse donnant sur les lots du lotissement créé au lieu-dit « Thorial »</p>	Unanimité
2015.013	Bâtiments	<p><u>Adhésion au groupement de commandes du SDE 35 pour la fourniture d'électricité</u></p> <p>DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération.</p> <p>DIT que la commune adhère au groupement de commandes de fourniture d'électricité.</p> <p>AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.</p>	Unanimité
2015.014	Assainissement	<p><u>Proposition d'indemnisation M. Dy suite aux travaux de réhabilitation de la canalisation de la Hémetière</u></p> <p>DECIDE d'indemniser Mr DY à hauteur d'un montant de 1 359,85 €, conformément au barème proposé par la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine.</p>	Unanimité
2015.015	Assainissement	<p><u>STEP - attribution du marché de travaux</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SAUR, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 1 140 000€ HT.</p>	Unanimité

<p>2015.016</p>	<p>Intercommunalité</p>	<p><u>Aire de connexion intermodale – maîtrise d’ouvrage</u></p> <p>DEMANDE à la communauté de communes du Pays d’Aubigné de prendre la maîtrise d’ouvrage de ce projet d’aire de connexion intermodale, ou à tout le moins de le financer au-delà des 85 000€ subventionnés par le Conseil général 35, et le cas échéant d’entreprendre les démarches nécessaires pour faire entrer ce projet d’aire de connexion intermodale dans le champ de ses compétences.</p> <p>DIT que la question de la désignation de la maîtrise d’ouvrage et du financement de ce projet d’aire de connexion intermodale est urgente, et ce pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’emprise à déterminer de l’ACI impacte directement les orientations d’aménagement pour le devenir du site de l’ancien Super U, en friche commerciale - en dépend également la planification de l’aménagement de la rue du Chêne Sec, dont les travaux devront être réalisés au même moment - actuellement la commune ne bénéficie d’aucun arrêt de car conforme aux exigences règlementaires d’accessibilité 	<p>Unanimité</p>
<p>2015.017</p>	<p>Intercommunalité</p>	<p><u>Instruction du droit des sols</u></p> <p>DONNE un accord de principe concernant son adhésion à un service mutualisé d’instruction du droit des sols (ADS) au niveau de la Communauté de communes du Pays d’Aubigné.</p> <p>DIT que cet accord de principe est donné sous les conditions suivantes :</p> <p><u>Modalités d’organisation :</u> L’agent communal de SAINT AUBIN D’AUBIGNE en charge de l’urbanisme instruit les dossiers ADS relatifs uniquement à la commune de ST AUBIN D’AUBIGNE. En parallèle, l’EPCI recrute un agent instructeur à TC pour instruire les dossiers des autres communes de l’EPCI.</p> <p>Un partenariat est à définir entre les deux structures.</p> <p>L’attention est attirée d’ores et déjà sur deux points d’importance pour le bon fonctionnement de ce futur service commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’agent communal sera amené à travailler sur les dossiers des autres communes de l’EPCI uniquement en cas d’absence imprévisible venant rompre une continuité de service, en attendant que l’EPCI recrute un remplaçant. Et réciproquement. • concernant le recrutement de l’agent au sein de l’EPCI : il semble opportun qu’un groupe de travail, dont feraient partie l’agent en charge de l’urbanisme de ST AUBIN D’AUBIGNE et des élus des communes membres de l’EPCI, analyse les candidatures. Il est indispensable que l’agent instructeur à recruter par la communauté de communes soit immédiatement opérationnel et autonome. <p><u>Modalités financières :</u> DIT que la Communauté de communes du Pays d’Aubigné rembourserait à la commune de ST AUBIN D’AUBIGNE le montant total de sa participation financière au service commun (définie par la clef de répartition), soit une opération nulle pour la commune.</p> <p>DIT que l’ensemble des modalités financières et d’organisation devront être définies précisément dans une convention entre la commune et la Communauté de communes du Pays d’Aubigné.</p>	<p>16 voix pour 2 abstentions</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 4 février 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Richard', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal is blue and contains a central emblem, likely a coat of arms, surrounded by the text 'MAIRIE SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ' and '1870' at the bottom.